

# LETTRE DE RENTREE 2004

## Inspection Pédagogique Régionale en EPS

### La préparation de la rentrée 2004.

#### Le contexte institutionnel.

#### *Une formalisation accrue de l'enseignement.*

. Au travers des textes-programmes, notre société a clairement défini ce qu'elle attendait de notre discipline, de la maternelle à la terminale, quel que soit le cursus suivi. De ce fait, nous devons nous soucier toujours davantage de la portée effective des enseignements dispensés. Aussi, il convient de mieux définir les indicateurs permettant d'attester le degré d'acquisition des compétences visées, et d'apprécier les effets réels des actions engagées notamment au titre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ceci nécessite de notre part un nouvel effort pour que l'exercice de notre profession gagne encore en efficacité :

- une formalisation accrue de l'enseignement individuel ( préparation, carnet de bord, fiche de suivi des élèves) et collectif ( projet d'EPS, d'AS...) est indispensable.
- Une programmation coordonnée des contenus d'enseignement sur l'année mais aussi sur l'ensemble de la scolarité doit être établie et contrôlée. Elle permet de préciser la « plus-value éducative » apportée par la discipline à la formation globale de l'élève au cours du cursus. A cet effet la fiche de priorité disciplinaire jointe en annexe a été réactualisée.

#### *L'EPS et le principe de laïcité*

La pratique d'une religion quelle qu'elle soit, ne doit pas être une entrave à l'accès au savoir. La pratique des APSA nécessite une tenue spécifique. Le refus de pratiquer sous prétexte que revêtir cette tenue est contraire aux principes religieux suivis n'est pas recevable. La pratique de la natation est la plus exposée à ce problème. Les sports de combat , la danse contemporaine, l'athlétisme peuvent l'être aussi. Nous demandons aux enseignants d'EPS, en cas de difficultés, de se conformer aux consignes exposées par le chef d'établissement lors de la pré-rentrée. Nous rappelons toutefois que l'EPS s'adresse au corps des enfants et des adolescents, que le rapport au corps est éminemment culturel. Dans les classes où le brassage des cultures est important, nous demandons la plus grande vigilance sur cette question. Certains jeunes affichent parfois des tenues vestimentaires ( taille basse laissant apparaître les sous-vêtements, piercing dans le nombril...) qui peuvent être vécues comme choquantes et inciter à une radicalisation des comportements. Il est nécessaire de faire preuve de tact pour instaurer un climat de respect mutuel et d'éviter toute forme de stigmatisation des uns ou des autres.

#### *Deux nouveaux textes réglementaires portant sur la sécurité.*

Deux nouvelles circulaires sont parues au B.O n°32 du 9-9-2004

1. La circulaire n°2004-139 du 13 juillet 2004, remplace celle de 1965 ; elle est applicable dès cette rentrée 2004. Les conditions et normes d'encadrement sont sensiblement modifiées. Les groupes d'élèves dont l'autonomie en grande profondeur est inférieure à 15m ne doivent dépasser 12 par professeur. Les groupes d'élèves n'ayant pas satisfait au test du savoir nager ne doivent dépasser 15 par professeur. Les groupes d'élèves nageurs peuvent aller jusqu'à 30 par professeur à condition que l'espace disponible ne soit pas inférieur à 7 m<sup>2</sup>/élève. Une note spécifique rédigée par l'Inspection Pédagogique Régionale vous parviendra très prochainement
2. La circulaire 2004-138 du 13 juillet 2004 spécifie les recommandations sur les risques particuliers à l'enseignement de

l'EPS dans l'usage des installations et des matériels, lors des déplacements, dans les mises en œuvre pédagogiques et l'accès aux vestiaires. Des propositions de modifications du règlement intérieur pourraient de ce fait être envisagées.

**Une responsabilité ponctuelle mais essentielle**

### **Les Maîtres de stage PLC2**

Nous remercions les enseignants qui se sont déjà investis dans cette fonction de première importance dans l'accompagnement des stagiaires. Cette année, 76 PLC2 sont accueillis dans notre académie contre 108, ce qui réduit de 30% le nombre de maîtres de stage.

Cette responsabilité fait partie intégrante des missions du professeur et la désignation des maîtres de stage relève de la compétence des IA-IPR. Aucun changement ne peut avoir lieu sans leur accord. Toutefois, en cas de force majeure, en concertation avec le chef d'établissement, des changements peuvent être envisagés.

### **Le collège.**

Le projet d'EPS articule les exigences des programmes et les spécificités locales. L'ensemble des groupements doit être abordé de façon équilibrée sur l'ensemble de la scolarité. Les APPN et les activités physiques artistiques sont encore insuffisamment programmées. Chacun se donnera les moyens, notamment par la formation continue, de pouvoir enseigner les compétences attendues par ces groupements. Les réunions de coordination se dérouleront régulièrement. Nous rappelons qu'un cahier sera tenu à cette occasion ; y figurera le relevé des décisions prises. Celles-ci seront validées par l'ensemble de l'équipe et visées par le chef d'établissement . Ces documents seront présentés lors des inspections ou des visites d'équipe.

**Une programmation équilibrée des APSA**

## **Le lycée**

### **Le lycée d'enseignement général et technologique.**

Les projets de cycle sont conçus de façon à permettre le développement incontournable de l'ensemble des compétences méthodologiques et l'apprentissage de chaque compétence culturelle. L'enseignement de l'EPS en lycée ne peut se réduire au volley-ball, au badminton et à la course de durée ou de demi-fond. Il serait souhaitable de proposer des ensembles d'APSA relevant de trois compétences culturelles différentes. Ceci permettrait de rééquilibrer l'offre de formation.

**Rééquilibrer l'offre de formation**

**L'épreuve d'EPS au baccalauréat : une informatisation réussie**

Cette année a été mise en place progressivement une informatisation du baccalauréat en EPS. Une journée de formation a eu lieu au second trimestre 2004. Un logiciel a été distribué. Le recueil des notes, grâce au logiciel « pack eps », a bien fonctionné dans la grande majorité des cas. Nous remercions les collègues qui se sont investis dans ce travail.

Nous insistons cette année pour que chacun des membres de l'équipe pédagogique se familiarise à l'utilisation de ce logiciel.

**Des résultats plus lisibles.**

La qualité des données statistiques permettra une compréhension de plus en plus fine des pratiques d'enseignement et d'évaluation au lycée. Nous effectuerons au cours du premier trimestre des visites d'équipes pédagogiques afin de stabiliser les acquis ou d'aider à dépasser les difficultés repérées.

Globalement une première analyse met en évidence :

- une stabilité des notes par rapport au Bac 2003 avec une moyenne générale proche de 13/20.

- des disparités de notation entre les garçons et les filles
- un déséquilibre dans les choix de compétences culturelles (plus de 46000 notes dans la CC4 et moins de 4000 dans la CC2)
- un nombre insuffisant de propositions d'épreuves adaptées

**Respecter les procédures**

Nous rappelons que le CCF au Baccalauréat en EPS est régi par l'arrêté du 9 avril 2002 et la note de service du 12 juin 2002. Nous recommandons une grande vigilance dans le respect des procédures décrites dans ces textes. Une note, rédigée à partir des compte-rendus des sous-commissions académiques, vous est déjà parvenue. Nous vous demandons de suivre scrupuleusement les recommandations y figurant afin de faciliter le déroulement de la session 2005.

**Anticiper sur les modifications d'épreuves.**

La note de service n°2004-123 du 15-7-2004 apporte certaines modifications concernant la composition de la liste nationale des épreuves du contrôle en cours de formation et du contrôle ponctuel de l'épreuve obligatoire. Vous prendrez soin de vous référer à ce texte réglementaire ainsi qu'à la note spécifique transmise par la division des examens et concours.

Les projets EPS et les propositions d'ensemble seront à modifier en conséquence.

Nous lancerons une consultation pour modifier la liste des épreuves académiques. Ceci nécessitera également une mise à jour du logiciel Pack EPS. Nous vous tiendrons informés de la procédure à suivre une fois la liste académique arrêtée.

**Un nouveau programme**

**Les lycées professionnels**

L'année 2003/2004 a constitué la 1<sup>ère</sup> année de mise en oeuvre des programmes parus au BO n° 39 du 24/10/2002. Cette période de transition est maintenant achevée. Nous attendons que les projets d'EPS et les pratiques pédagogiques associées satisfassent à ces nouvelles orientations.

**Des modalités d'évaluation aux examens inchangées à ce jour**

Les textes annoncés concernant la rénovation des modalités d'examen pour les épreuves d'EPS au CAP, BEP, et baccalauréat professionnel n'ont pas, à ce jour, été publiés. Les modalités d'évaluation officielles restent toujours fixées par l'arrêté du 22/11/1995.

**la santé des élèves : une préoccupation constante**

Les programmes (arrêté du 25/09/02) précisent qu'« à l'issue de leurs parcours dans la voie professionnelle, les élèves et apprentis doivent avoir effectivement acquis les éléments d'une formation orientée vers l'entretien et le développement autonome de leur santé ». Les enseignements proposés s'attacheront à mettre en oeuvre cette dimension à travers la prise en compte, des compétences méthodologiques présentées dans le programme.

**Les informations d'ordre général**

**Accompagner les jeunes collègues face aux classes difficiles.**

**La prise de fonction des néo titulaires.**

Nous attirons l'attention sur la prise de fonction des néo titulaires sur des postes nécessitant des compétences particulières. (EREA et les SEGPA)

Ces jeunes enseignants n'ont pas abordé en formation initiale l'intervention dans ces contextes. Le service proposé face à ce type de classe doit être réparti équitablement entre les enseignants d'EPS et ne peut être imposé à un seul d'entre eux sans son accord. Il est nécessaire d'envisager un soutien par les enseignants les plus expérimentés en groupant deux classes sur la même tranche horaire par exemple. Les jeunes enseignants ne pouvant mobiliser les compétences construites en formation développent un sentiment de « sous estimation de soi » et sont amenés à fuir les situations professionnelles trop déstabilisantes.

***Poursuite du plan de relance par les audits des A.S.***

**Le fonctionnement des associations sportives.**

Nous demandons à chaque coordonnateur d'EPS de présenter au premier conseil d'administration le projet d'A.S, et au dernier le rapport d'activité. Ce bilan doit être transmis aux services départementaux avant début juillet.

Certains dysfonctionnements ont encore émaillé l'année scolaire écoulée. Nous rappelons que le forfait de trois heures est indivisible. Il doit être assuré. Les dérogations, accordées par l'inspection, sont limitées aux cas de force majeure. Il est demandé de tout mettre en œuvre pour éviter les forfaits d'équipes engagées. Quand ils sont inévitables, les équipes adverses ainsi que les services départementaux doivent être prévenus rapidement pour éviter des dépenses et des pertes de temps inutiles qui portent préjudice à l'image que nous voulons donner du sport scolaire.

18 A.S ont été visitées l'an dernier, il en sera de même cette année. Les PLC2 se sont vu proposer en 2003 /2004 une formation sur l'A.S. Celle-ci sera renouvelée en 2004 2005. Nous comptons sur les maîtres de stage pour accompagner au mieux nos jeunes collègues en formation dans la découverte de ce volet essentiel de leur métier.

**Les sections sportives**

Après un an de moratoire, 12 nouvelles sections sportives scolaires ouvrent en cette rentrée, à la demande d'établissements ou de ligues régionales. Courant décembre, une commission académique examinera les candidatures signalées à notre secrétariat avant les vacances de Toussaint. Cette commission s'attache à vérifier que le dossier présenté satisfait bien aux cahiers des charges académiques qui définit précisément les normes et règles de fonctionnement, communes ou spécifiques aux différents labels : local, régional, ou préparatoire au haut niveau. Nous rappelons à cet égard que :

Il ne doit pas y avoir confusion des horaires d'enseignement de l'EPS et/ou de pratique à l'AS, avec les horaires d'entraînement de la section. Pour la discipline sportive considérée. l'AS est ouverte à tous les pratiquants, et, en aucun cas réservée aux seuls élèves de la section

Un groupe de travail sera prochainement installé pour définir un cadre d'élaboration de programmes d'EPS adaptés aux élèves s'adonnant à une pratique de haut niveau.

**La formation continue.**

La formation continue en EPS a du revoir ses structures. 4 grands axes l'organiseront dorénavant:

- Pour cette année, le maintien de la sectorisation par un formateur référent est maintenue pour chaque bassin. En relation avec le correspondant académique de formation, il est chargé de la coordination des actions EPS.
- Le développement d'un réel accès de tous aux sessions de formation permettra à chaque équipe de l'Académie de bénéficier d'une action de formation. Les stages à public désigné concerneront les enseignants de collège désignés pour représenter leur équipe pédagogique (cf PAF public désigné).
- Le renforcement des synergies entre les différentes actions, stages pour les équipes ou pour chacun, au travers d'un thème commun qui, cette année, sera « savoir observer et comprendre l'activité de l'élève en vue d'intervenir »
- La mise en place tout au long de l'année d'une véritable formation par alternance : le stage de 4 jours en continuité est remplacé par un ensemble de journées de formation (d'équipe et de secteur) entrecoupées de phases d'expérimentation sur le terrain.

**Les formations diplômantes.**

Le réseau de formation continue propose pour la première fois cette année une aide à la préparation au concours interne de l'agrégation d'EPS. La formation dispensée s'inscrira dans la continuité de celle mise en place jusqu'à présent par les collègues des universités d'Artois et du Littoral. (La faculté des sciences du sport de Lille 2, sur moyens propres, organise également une préparation au même concours ainsi qu'au CAPEPS interne).

**Les attentes des IA IPR. lors des visites d'inspection.**

Le document préalable aux visites d'inspection, que vous recevez dans votre établissement avant notre venue, a été en partie remanié. Une lecture attentive vous permettra d'organiser au mieux la présentation des documents attendus. Nous accorderons une importance plus grande à la continuité des enseignements. Nous demanderons ainsi la présentation des documents relatifs à la classe et son vécu, depuis le début de l'année (bilan des cycles, évaluation suivi des présence) Il s'agit de resituer la leçon observée dans le contexte général d'enseignement. Les visites d'équipe viseront à aider les collègues à structurer collectivement le suivi des élèves afin de dégager les apports spécifiques de l'EPS sur le cursus.

Il est également important de préciser auprès du secrétariat toutes les modifications d'horaires ou de lieu relatifs à la visite d'inspection.

**Le site Web EPS**

Nous demandons aux collègues disposant d'une connexion Internet de s'inscrire sur la liste de diffusion pour être informé régulièrement des modifications ou mises en lignes. (Aller sur [www. ac-lille.fr](http://www.ac-lille.fr) cliquer sur site disciplinaire puis cliquer sur EP).

.